

Ordre de Malte France

Association Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42, rue des Volontaires – 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des membres de l'Association de l'Ordre de Malte France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte - Ordre de Malte France - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des paragraphes « 4.2.5 Provisions réglementées » et « 4.2.8 Provisions pour risques et charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et leur documentation et sur la revue des estimations retenues.

- Comme présenté au paragraphe « 4.2.7 Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites au point 7 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 juin 2023

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:
Eric CHAPUS
55DC7076FF7A4F8...

Aca Nexia
Représenté par
Eric Chapus

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2022

ACTIF		2022			2021
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6 104 766	1 919 314	4 185 453	4 429 088
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Logiciels, droits et valeurs similaires	4 842 713	1 919 314	2 923 400	2 163 859
	Immobilisations incorporelles en cours	1 262 053		1 262 053	2 265 228
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	134 791 523	83 443 103	51 348 419	52 892 714
	Terrains	6 840 437	1 071 530	5 768 907	5 763 964
	Constructions	98 951 105	60 968 986	37 982 119	39 871 296
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 050 013	17 825 364	6 224 649	5 601 718
	Immobilisations mises en concession	2 798 721	2 509 898	288 823	300 437
	Immobilisations corporelles en cours	2 114 383	1 067 325	1 047 058	1 252 456
	Avances et acomptes	36 864		36 864	102 843
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 082 730	15 018	9 067 712	8 263 619
	Immobilisations financières	1 870 356	41 592	1 828 764	1 753 731
	Participations et créances rattachées	599 955	41 592	558 363	524 135
	Autres titres immobilisés	558 125		558 125	558 011
Prêts	636 553		636 553	599 680	
Autres	75 723		75 723	71 905	
TOTAL I	151 849 375	85 419 027	66 430 348	67 339 152	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	37 391		37 391	46 364
	Créances	21 152 874	918 126	20 234 748	17 119 004
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 657 109	869 845	4 787 264	5 308 402
	Créances reçues par legs ou donations	9 957 397		9 957 397	7 500 064
	Autres	5 538 368	48 281	5 490 087	4 310 538
	Valeurs mobilières de placement	6 802 895	181 706	6 621 188	8 215 810
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	61 299 859		61 299 859	56 727 556
	Charges constatées d'avance	427 462		427 462	1 091 350
	TOTAL II	89 720 480	1 099 833	88 620 648	83 200 084
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)	110 294		110 294	122 906	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	241 680 149	86 518 860	155 161 289	150 662 141	

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2022

PASSIF		2022	2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830	10 172 830
	Fonds propres statutaires	272 373	272 373
	Fonds propres complémentaires	9 900 458	9 900 458
	Fonds propres avec droit de reprise	24 565	24 565
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 565	24 565
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	24 691 243	24 030 642
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 619 830	2 619 830
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	22 071 413	21 410 811
	<i>dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>9 062 810</i>	<i>8 402 208</i>
	Report à nouveau	31 001 272	31 265 094
<i>dont RAN des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 170 962</i>	<i>688 428</i>	
Excédent ou déficit de l'exercice	506 161	367 695	
<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-437 472</i>	<i>628 386</i>	
Situation nette (sous-total)	66 396 072	65 860 827	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	6 365 414	6 313 083	
Provisions réglementées	3 455 512	3 611 598	
TOTAL I	76 216 998	75 785 507	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	12 602 099	13 865 563
	Fonds dédiés	24 869 473	23 058 091
	TOTAL II	37 471 572	36 923 653
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 602 710	3 479 867
	Provisions pour charges	103 904	54 567
	TOTAL III	4 706 614	3 534 434
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 887 241	14 949 743
	Emprunts et dettes financières diverses	1 319 711	1 503 155
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 339 159	3 755 669
	Dettes des legs ou donations	6 576 771	1 897 766
	Dettes fiscales et sociales	9 911 449	8 310 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	161 074	274 549
	Autres dettes	1 260 720	1 745 133
	Instrument de trésorerie passif		
Produits constatés d'avance	2 309 981	1 981 846	
TOTAL IV	36 766 106	34 418 546	
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	155 161 289	150 662 141	

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT		2022	2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	10 180	10 080	
	Ventes de biens et services	7 365 386	7 568 242	
	Ventes de biens	101 904	94 070	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	<i>16 460</i>	<i>4 736</i>	
	<i>dont ventes de de biens relatives aux activités médico-sociales</i>			
	Ventes de prestations de service	7 263 482	7 474 171	
	<i>dont parrainages</i>			
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activité médico-sociales</i>	<i>5 526 213</i>	<i>6 160 965</i>	
	Produits de tiers financeurs	77 696 626	70 643 116	
	Concours publics et subventions d'exploitation	48 607 882	47 118 568	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public	25 609 895	19 846 778	
	<i>Dons manuels</i>	<i>11 231 803</i>	<i>9 647 966</i>	
<i>Mécénats</i>	<i>208 125</i>	<i>65 073</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>14 169 967</i>	<i>10 133 739</i>		
Contributions financières	3 478 849	3 677 769		
<i>dont contributions fi. des autorités de tarification relatives aux activités médico-sociales</i>				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 354 828	1 664 081		
Utilisations des fonds dédiés	1 763 595	1 265 464		
Autres produits	185 574	192 457		
	TOTAL I	89 376 190	81 343 439	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	23 966 138	21 528 943	
	Aides financières	5 958 960	5 152 084	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 279 774	4 012 433	
	Salaires et traitements	30 922 155	28 908 751	
	Charges sociales	13 423 399	12 256 430	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 610 280	5 175 187	
	Dotations aux provisions	277 633	880 665	
	Reports en fonds dédiés	3 562 805	3 847 169	
Autres charges	532 490	624 452		
	TOTAL II	87 533 634	82 386 115	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 842 556	-1 042 676	
RESULTAT FINANCIER	Produits de participation	29 908	10 218	
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	223 691	180 292	
	Autres intérêts et produits assimilés	86 838	29 165	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	74 520	291 597	
	Différences positives de change	143		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	168 023	174 402	
		TOTAL III	583 123	685 675
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	156 167	13 386	
	Intérêts et charges assimilées	351 004	391 028	
	Différences négatives de change	177		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	82 158	77 499		
	TOTAL IV	589 507	481 913	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-6 384	203 762	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		1 836 172	-838 914	

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT		2022	2021
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits sur opérations de gestion	175 910	20 598
	Produits sur opérations en capital	534 182	527 881
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	335 892	1 877 327
	TOTAL V	1 045 984	2 425 805
	Charges sur opérations de gestion	23 411	61 573
	Charges sur opérations en capital	10 509	16 154
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 276 687	1 099 528
TOTAL VI	2 310 606	1 177 256	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 264 623	1 248 550	
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)	65 388	41 940
	Total des produits (I + III + V)	91 005 297	84 454 919
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	90 499 136	84 087 224
	EXCEDENT OU DEFICIT	506 161	367 695
	<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-437 472</i>	<i>628 386</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Dons en nature	855 511	713 779
	Prestations en nature	379 271	398 801
	Bénévolat	21 825 472	20 403 798
	TOTAL	23 060 253	21 516 378
	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	855 511	713 779
Prestations en nature	379 271	398 801	
Personnel bénévole	21 825 472	20 403 798	
TOTAL	23 060 253	21 516 378	

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2022

Table des matières

1	Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre	7
1.1	Objet social.....	7
1.2	Missions sociales	7
1.3	Moyens mis en œuvre.....	7
2	Faits caractéristiques de l'exercice	7
2.1	Faits majeurs de l'exercice	7
2.2	Faits postérieurs à la clôture	9
3	Principes et méthodes comptables	10
3.1	Principes généraux	10
3.2	Changement de méthode comptable	10
3.3	Méthodes d'évaluation	10
3.4	Périmètre des comptes annuels.....	10
4	Informations relatives aux postes du Bilan.....	11
4.1	Actif	11
4.1.1	Tableau de variation des immobilisations	11
4.1.2	Tableau de variation des amortissements	12
4.1.3	Immobilisations corporelles.....	12
4.1.4	Immobilisations en cours	13
4.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
4.1.6	Participations et créances rattachées.....	13
4.1.7	Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement	13
4.1.8	Stocks	14
4.1.9	Créances et dettes	14
4.1.10	Créances reçues par legs ou donations	14
4.1.11	Comptes bancaires et caisses	14
4.1.12	Charges constatées d'avance	14
4.1.13	Produits à recevoir	15
4.2	Passif	15
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	15
4.2.2	Résultats détaillés par établissements.....	16
4.2.3	Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif	16
4.2.4	Subventions d'investissement amortissables	16
4.2.5	Provisions réglementées.....	17
4.2.6	Fonds reportés liés aux legs.....	17
4.2.7	Fonds dédiés	17
4.2.8	Provisions pour risques et charges	18
4.2.9	Emprunts.....	18
4.2.10	Dettes	19
4.2.11	Dettes des legs ou donations	19
4.2.12	Produits constatés d'avance.....	19
4.2.13	Charges à payer	19
5	Informations relatives au compte de résultat	20
5.1	Produits d'exploitation.....	20
5.2	Ventilation des produits liés aux legs.....	20
5.3	Contributions volontaires en nature	20
5.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales.....	21

6	Autres informations.....	21
6.1	Effectif moyen	21
6.2	Engagements de retraite.....	21
6.3	Engagements hors bilan	22
6.3.1	Engagements reçus.....	22
6.3.2	Engagements donnés.....	22
6.4	Rémunération des dirigeants et salariés.....	22
6.5	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	22
7	Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public	23
7.1	Règles d'élaboration	23
7.1.1	Définition des missions sociales.....	23
7.1.2	Ventilation des missions sociales.....	23
7.1.3	Principe d'affectation des coûts	23
7.1.4	Définition des ressources.....	24
7.1.5	Règle d'affectation des ressources par types d'emplois.....	24
7.2	Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2022	24
7.2.1	Le Compte de Résultat par Origine et par Destination	25
7.2.2	Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	26

1 Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre

1.1 Objet social

Conformément à ses statuts, l'Ordre de Malte de France est une association caritative qui a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

L'ensemble de ces activités est mené conformément aux principes de charité et de fraternité tels qu'exposés à l'article 2 paragraphe 2 de la Charte Constitutionnelle de l'Ordre Souverain de Malte promulguée le 27 juin 1961 et modifiée les 28-30 avril 1997 par son Chapitre général extraordinaire.

1.2 Missions sociales

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

1.3 Moyens mis en œuvre

Les ressources annuelles de l'Association se composent, notamment :

- Du revenu de ses biens ;
- Des cotisations et souscriptions de ses Membres ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées, notamment de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics ;
- Des dons et du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Des ressources créées à titre exceptionnel avec, s'il y a lieu, l'agrément de l'autorité compétente ;
- Du produit des rétributions perçues pour service rendu.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Faits majeurs de l'exercice

Le résultat de l'exercice passe de 367 695 € en 2021 (dont 628 386 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée) à 506 161 € en 2022 (dont – 437 472 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée).

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine. L'Ordre de Malte France s'est mobilisé dès le début de cette guerre en collectant près de 2 millions d'euros pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens dans les pays voisins de l'Ukraine et sur le territoire français. De nombreuses actions ont ainsi été menées : accueil aux frontières, distribution de nourriture, eau, médicaments, hébergement, aide alimentaire, soutien psychologique, aide à l'emploi et à l'insertion, cours de langues, gestion de cantines scolaires, ...

Par ailleurs, les établissements sanitaires et médico-sociaux, principalement les EHPAD, connaissent cette année des difficultés financières liées à l'inflation, au coût de l'énergie et de mesures salariales insuffisamment financées. Le résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée devient négatif.

Rappelons que ce résultat n'est pas à disposition de l'Association et de ses instances de direction. Celui-ci fera l'objet de contrôles des tiers financeurs.

Activités médico-sociales et sanitaires

✓ **SESSAD Autisme Saint François à Annecy (74)**

Le 1er juillet 2022, 7 professionnels (5,13 ETP) de l'Association MeeO ont été intégrés au sein de l'OMF. Ce transfert est le résultat d'un long processus qui a débuté en septembre 2019.

Aujourd'hui, ce dispositif d'Unité d'Enseignement, pour une vingtaine d'enfants ayant des troubles du neurodéveloppement, basé à Annecy-le-Vieux, associe l'Association MeeO pour la partie pédagogique via un contrat avec l'Education Nationale et l'OMF (SESSAD) pour le soutien médico-social sur le périmètre financé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

✓ **MAS Notre Dame de Philerme à Sallanches (74)**

Après 2 ans de travaux de construction, le bâtiment de 10 places de la Maison Notre Dame de Philerme à présent terminé, est toujours en attente d'accueillir de nouveaux résidents adultes avec des troubles du spectre de l'autisme. L'ouverture de cette extension est aujourd'hui conditionnée à l'embauche de nouveaux personnels soignants pour les accompagner quotidiennement. La crise sanitaire que nous avons traversé a accentué les tensions sur le territoire de la Haute Savoie dans le recrutement de certains métiers.

Malgré le report de son ouverture, l'ARS Auvergne Rhône Alpes continue de verser à l'établissement le budget complet nécessaire au fonctionnement de cette extension. Une ouverture partielle de cette unité est envisagée en 2023.

✓ **SAMSAH Saint Julien à Chartres (28)**

La place reconnue à l'OMF dans le domaine de l'autisme sur le territoire de l'Eure et Loir ainsi que le partenariat avec l'ARS et la Maison Départementale des Personnes Autistes a permis cette année 2022 la création et le financement d'une équipe d'évaluation diagnostique TSA Adultes, par extension de places du SESSAD. Cette nouvelle autorisation confirme l'expertise de l'OMF dans ce travail de diagnostic adulte déjà initié en Haute Savoie.

✓ **MAS Saint Jean de Malte à Paris (75)**

Cela fait 10 ans que le projet de réhabilitation des bâtiments de la MAS a été initié. Sur la phase d'étude de ce projet, nous avons connu plusieurs changements dans la Maîtrise d'œuvre. En janvier 2022, c'est l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage qui a été confiée à un cabinet extérieur. L'ensemble des caractéristiques techniques et administratives de chaque lot du projet a été rebalayé et le dossier de consultation des entreprises finalisé après de nombreuses réunions de travail. Ce dernier sera communiqué à plusieurs entreprises au cours du 1^{er} trimestre 2023, afin de leur permettre de chiffrer précisément les travaux qui pourraient débuter au cours du dernier trimestre 2023. Parallèlement, l'OMF continue sa recherche de fonds pour la réalisation de cet investissement conséquent. Pour mémoire, après le deuxième versement d'un financement de l'ARS de 1,7 M€ en décembre 2021, cette année 2022, l'ARS Ile de France accorde à l'OMF un nouveau financement de 300 K€.

✓ **EHPAD Ferrari à Clamart (92)**

Le 27 janvier 2022, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté conjointement par l'ARS Ile de France et le CD des Hauts de Seine, l'OMF a obtenu la création d'un dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation et d'accueil séquentiel pour un total de 10 places financées par l'ARS Ile de France.

✓ **Contexte général**

Après 2 années de crise sanitaire, les établissements sanitaires et médico-sociaux, principalement les EHPAD, connaissent en cette année 2022 des difficultés financières liées à l'inflation, au coût de l'énergie et de mesures salariales insuffisamment financées. Ils doivent toujours faire face au manque criant de personnel soignant qui met à mal leur fonctionnement. Les difficultés de recrutement de personnels soignant en établissement et le manque d'attractivité de la filière ont été soulignés par de nombreux rapports depuis mars 2018 (Rapport Grand âge et autonomie – Dominique LIBAULT).

Cette situation est particulièrement aigue dans les départements frontaliers où les établissements sont confrontés à une forte concurrence notamment de la Suisse. Elle est également tendue en Ile de France et cela malgré les revalorisations salariales depuis 2021, à travers les accords SEGUR/LAFORCADE et métiers socio-éducatifs. Pour la FEHAP, ces résultats illustrent le fait que l'attractivité des métiers des solidarités et de la santé ne peut reposer sur le seul enjeu de la rémunération. Nombreux sont les personnels qui privilégient les contrats à durée déterminée voir l'intérim pour mieux organiser leur vie professionnelle, voire de cumuler des emplois.

A ces conditions d'exercice difficiles, s'ajoutent un absentéisme fréquent des professionnels et un taux de rotation élevé, notamment du personnel de soin et d'accompagnement.

Les établissements de l'OMF sont confrontés à des degrés divers à ces problématiques.

Autres activités en France

✓ **Activité de solidarité**

La stratégie Cap 2025 de l'Ordre de Malte France prévoit un fort développement de ses actions de solidarité. Ainsi, en 2022, 35 nouvelles activités ont vu le jour :

- 8 d'ordre alimentaire (5 petits-déjeuners et soupes, 2 food-truck solidaires, 1 épicerie solidaires itinérantes) ;
- 23 à dominante sociale (dont 7 maraudes sociales véhiculées ou pédestres et 3 taxis sociaux) ;
- 4 à dominante médicale (3 dispensaires fixes et 1 maraude médicale).

Ces nouvelles actions restent marquées par un fort taux de couverture des dépenses correspondantes par des ressources mobilisées localement (subventions, mécénat, dons, ...), en particulier sur le volet investissement.

Le fonctionnement des délégations pour leurs activités de solidarité fait en parallèle l'objet de la mobilisation de financements publics de plus en plus conséquents.

L'année 2022 fut aussi l'année de poursuite de la mise en place d'une « Direction des délégations, de la solidarité et du secourisme » regroupant les deux métiers de l'action caritative et des actions de secours, afin de renforcer les synergies et d'opérer certaines mutualisations dans l'avenir, comme par exemple la mutualisation des véhicules de premiers secours à personnes entre maraudes médicales et ambulances du secourisme. Ainsi, a été recrutée une directrice déléguée à la solidarité, arrivée en décembre 2022.

Enfin, l'Ordre de Malte France a repris en direct, au 1er juillet 2022, la gestion du « Fleuron Saint Jean », péniche à Paris qui constitue un centre d'hébergement d'urgence, en lieu et place du GIE « Le Fleuron » dont l'Ordre de Malte France faisait partie en tant que membre, donnant lieu à une transmission universelle de patrimoine, et à la reprise des salariés.

✓ **Activité de secourisme**

En 2022, l'impact de la crise COVID s'est amoindri, avec une nette reprise des formations grands-publics de même que les postes de secours. Dans le même temps, les missions spécifiques liées à la crise comme les missions de dépistage ou liées à la vaccination se sont arrêtées, avec en parallèle une reprise des produits liées aux formations et postes de secours.

Les recettes ont ainsi sensiblement augmenté par rapport à l'exercice 2021, et sont également plus élevées que la prévision 2022. Les dépenses ont également augmenté, plus fortement, avec notamment une hausse des dotations aux amortissements liée à la poursuite des investissements nécessaires au développement de l'activité.

Activités internationales

L'année 2022 a été marquée par des aides financières exceptionnelles à l'Ukraine à travers l'envoi de fonds à six associations de l'Ordre de Malte : Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Roumanie et Belgique pour l'accueil de réfugiés, particulièrement des femmes, des enfants et des personnes avec un handicap. Le soutien financier de 801 K€ a permis la réalisation de projets d'aide aux réfugiés ukrainiens via des centres d'accueil et d'hébergement, des cantines scolaires et a également permis un accompagnement psychologique et social de ces personnes.

Par ailleurs, nous poursuivons notre action par la gestion directe de 15 hôpitaux et centres de santé et intervenons dans 26 pays par l'envoi d'aides financières et de médicaments à plusieurs centres de santé pour un coût global 2022 de 8 150 K€.

Du point de vue de l'activité hospitalière, la dynamique de reprise après le COVID a continué avec une activité marquée par une hausse des hospitalisations (+ 11%), des consultations (+ 4%) et des accouchements (+ 6%), particulièrement au Bénin et au Togo. Nous avons également développé nos projets de stratégie avancée auprès des populations de Madagascar et du Sénégal grâce au déploiement du projet d'ortho-pédiatrie en région.

L'activité des centres de santé a continué de se développer dans le cadre de notre stratégie sur la mère et l'enfant au Cameroun avec l'ouverture d'une maternité à Mokolo et l'extension des consultations prénatales au Tchad ainsi que la poursuite de la lutte contre la lèpre et les grandes endémies, particulièrement en Guinée.

2.2 Faits postérieurs à la clôture

Absence de faits postérieurs à la clôture de l'exercice

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre Association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général.

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Ces comptes annuels regroupent l'ensemble des activités des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le total du bilan s'élève à 155 161 289 € et le résultat est de + 506 161 € dont - 437 472 € sur les activités médico-sociales sous gestion contrôlée.

3.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

3.3 Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.4 Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels 2022 de l'Ordre de Malte France comprennent les établissements suivants :

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion contrôlée :

- Direction des Etablissements
- CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jean de Jérusalem à Rochefort
- Maison Saint Jean de Malte à Rochefort
- Maison Jeanne d'Arc à Vigneux
- Maison Saint Jean de Malte à Paris
- Maison Notre Dame de Philerme à Sallanches
- SESSAD Saint-François à Annecy
- EHPAD Saint Paul à Saint Etienne
- Maison d'Ulysse à Bullion
- Maison Ferrari à Clamart – section dépendance et soin*
- Maison Saint Fulbert, dont l'Habitat inclusif, à Lèves
- Maison Saint Julien à Chartres

*Le résultat de la section hébergement n'est pas sous gestion contrôlée

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion non contrôlée :

- « Siège » proprement dit, incluant les activités caritatives en France et à l'International
- Fleuron Saint Michel à Asnières-sur-Seine
- Fleuron Saint Jean à Paris (à compter du 1^{er} juillet 2022)
- Pavillon Sainte Fleur à Madagascar (concession de service public) : Etant gestionnaire de cet établissement, le résultat dégagé est définitivement acquis par l'OMF
- Maison Ferrari à Clamart – section hébergement

4 Informations relatives aux postes du Bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau de variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Apports	Acquisitions	Cessions / Mises hors service	Virements de poste à poste	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement.....	4 575	-	-	4 575	-	-
Frais de recherche et développement.....	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires....	3 753 862	3 289	24 340	69 888	1 131 110	4 842 713
Immobilisations incorporelles en cours.....	2 265 228	-	142 637	-	1 145 813	1 262 053
TOTAL I	6 023 665	3 288	166 976	74 462	- 14 703	6 104 766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains.....	6 769 029	-	71 408	-	-	6 840 437
Constructions.....	96 831 076	1 426 443	558 217	1 475	136 844	98 951 105
Installations techniques, matériels et outillage industriels.....	22 773 867	106 236	1 747 935	786 007	207 982	24 050 013
Immobilisations mises en concession.....	2 700 728	-	70 225	11 843	39 611	2 798 721
Immobilisations corporelles en cours.....	2 319 781	-	93 507	-	298 904	2 114 383
Avances et acomptes (immobilisations corporelles).....	102 843	-	32 827	-	98 806	36 864
TOTAL II	131 497 323	1 532 679	2 574 118	799 324	- 13 274	134 791 523
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 345 266		6 082 235	5 344 770	-	9 082 730
TOTAL III	8 345 266	-	6 082 235	5 344 770	-	9 082 730
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées.....	600 955	-	-	1 000	-	599 955
Autres titres immobilisés.....	558 011	-	114	-	-	558 125
Prêts.....	599 680	-	114 830	77 957	-	636 553
Dépôts et cautionnements versés.....	71 905	-	4 743	925	-	75 723
TOTAL IV	1 830 551	-	119 687	79 882	-	1 870 356
TOTAL GENERAL	147 696 805	1 535 967	8 943 017	6 298 438	- 27 977	151 849 375

4.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Apports	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement.....	4 575	-	-	4 575	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires.....	1 590 003	3 289	395 910	69 888	0	1 919 314
TOTAL I.....	1 594 577	3 289	395 910	74 463	0	1 919 314
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains et aménagés des terrains.....	1 005 065	-	66 465	-	-	1 071 530
Constructions.....	56 959 780	1 400 046	2 610 635	1 475	-	60 968 986
Installations techniques, matériels et outillage industriels.....	17 172 149	102 301	1 326 948	776 034	-	17 825 364
Immobilisations mises en concession.....	2 400 291	-	109 607	-	-	2 509 898
Immobilisations corporelles en cours.....	-	-	-	-	-	-
TOTAL II.....	77 537 285	1 502 347	4 113 655	777 509	-	82 375 778
TOTAL GENERAL.....	79 131 862	1 505 636	4 509 565	851 971	0	84 295 092
Dont dotations :						
	d'exploitation		4 509 565			
	financières		-			
	exceptionnelles		-			

4.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont conformes au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les immobilisations sont ventilées par composants et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- Immobilisations incorporelles 1 à 10 ans
- Constructions et agencements 5 à 80 ans
 - Gros œuvres 20 à 80 ans
 - Eléments techniques 10 à 30 ans
 - Divers agencements 5 à 18 ans
- Matériels et équipements 3 à 15 ans
- Matériel de transport 4 à 10 ans
- Matériel de bureau, info et mobilier 3 à 10 ans

Les immobilisations du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar sont amorties sur la durée de la concession, afin d'aboutir à une valeur nette comptable nulle lors du transfert des biens à l'Etat Malgache.

4.1.4 Immobilisations en cours

Ces immobilisations ne sont pas amorties.

4.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Ils s'élèvent à 9 082 730 € (valeur brute) et sont dépréciés à hauteur de 15 018 € au 31 décembre 2022.

4.1.6 Participations et créances rattachées

PARTICIPATIONS	Capitaux propres au 31/12/2022	Quote-part du capital détenu en pourcentage
A. RENSEIGNEMENTS DETAILES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS		
1. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)		
2. Participations (51 % à 100 % du capital détenu)		
a) OHFOM Diffusion	108 407	100,00%
b) SCIA de l'OMF	510 966	99,99%

Ces participations ne sont pas consolidées dans les comptes annuels présentés :

- a) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SARL OHFOM Diffusion.
Le montant de la participation détenue par l'OMF s'élève à 150 000 €.
Le résultat de cette société en 2022 est un excédent de 35 227 €.
- b) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SCI des Activités de l'Ordre de Malte France, dénommée SCIA de l'OMF.
Le capital de la SCI est détenu au 31 décembre 2022 à 99,99 % par l'Ordre de Malte France et à 0,01 % par l'Association des Membres de l'Ordre Souverain de Malte.
Le montant de cette participation s'élève à 449 955 €.
Le résultat de la SCI en 2022 est un excédent de 31 055 €.

4.1.7 Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2022, la plus-value latente sur les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille titres s'élève à 2 530 102 € et sur les contrats de capitalisation à 398 430 €.

4.1.8 Stocks

Il s'agit principalement du stock de produits pharmaceutiques.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO, tenant compte toutefois des dates de péremption.

4.1.9 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE :			
. Prêts	636 553		636 553
. Autres immobilisations financières.....	75 723	34 337	41 386
ACTIF CIRCULANT :			
. Créances clients, usagers et comptes rattachés.....	5 657 109	5 657 108	
. Créances reçues par legs ou donations.....	9 957 397	9 957 397	
. Autres	5 538 368	5 538 368	
. Charges constatées d'avance.....	427 462	427 462	
TOTAL GENERAL	22 292 612	21 614 672	677 939
Prêts accordés en cours d'exercice :	113 473		
Prêts récupérés en cours d'exercice :	25 595		

4.1.10 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. En 2022, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 9 957 397 €.

4.1.11 Comptes bancaires et caisses

Les comptes bancaires et les caisses en devises sont convertis aux cours officiels de change en vigueur au 31 décembre.

4.1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 427 462 € au 31 décembre 2022 et sont uniquement constituées de charges d'exploitation.

4.1.13 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	-
Créances clients et comptes rattachés	365 082
Personnel et comptes rattachés	29 490
Etat et autres collectivités publiques	143 790
Débiteurs divers	2 628 590
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	50 089
	-
TOTAL	3 217 040

4.2 Passif

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellés	Montant au début de l'exercice	Apports	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830		-	-	-	-	10 172 830
Fonds propres statutaires	272 373		-	-	-	-	272 373
Fonds propres complémentaires	9 900 458		-	-	-	-	9 900 458
Fonds propres avec droit de reprise	24 565		-	-	-	-	24 565
Fonds propres statutaires	-		-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	24 565		-	-	-	-	24 565
Réserves	24 030 642		660 602	-	-	-	24 691 243
Réserves statutaires ou contractuelles	2 619 830		-	-	-	-	2 619 830
Réserves pour projet de l'entité	-		-	-	-	-	-
Autres	21 410 811		660 602	-	-	-	22 071 413
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>8 402 208</i>		<i>660 602</i>	-	-	-	<i>9 062 810</i>
Report à nouveau	31 265 094	29 085	292 907	-	-	-	31 001 272
Report à nouveau	31 265 094	29 085	292 907	-	-	-	31 001 272
<i>Dont report à nouveau des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>688 428</i>		<i>32 215</i>	-	-	<i>514 750</i>	<i>1 170 962</i>
Excédent ou Déficit de l'exercice	367 695		367 695	2 613 732	2 107 571	-	506 161
<i>Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>628 386</i>		<i>628 386</i>	<i>1 415 027</i>	<i>1 852 500</i>	-	<i>437 473</i>
Situation nette (sous total)	65 860 826	29 085	- 0	2 613 732	2 107 571	-	66 396 072
Fonds propres consommables	-		-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	6 313 082		-	564 114	511 782	-	6 365 414
Provisions réglementées	3 611 598		-	32 678	188 765	-	3 455 512
Total	75 785 506	29 085	- 0	3 210 525	2 808 118	-	76 216 998

4.2.2 Résultats détaillés par établissements

ETABLISSEMENTS	2022	2021
Siège - Actions Caritatives	1 198 704,74	330 069,39
Fleuron Saint Michel (Asnières-sur-Seine)	-28 064,89	-3 648,39
Fleuron Saint Jean (Paris)	-54 537,50	
Pavillon Sainte Fleur (Madagascar)	-14 437,97	-88 008,75
Maison Ferrari (Clamart) - hébergement	-158 031,06	-499 103,36
Résultat des activités sous gestion non contrôlée (affectable par l'Assemblée Générale)	943 633,32	-260 691,11
Direction des Etablissements (Paris)	0,00	0,00
CPMPR Saint Jacques (Roquetaillade)	98 052,91	240 866,49
Maison Saint Jacques (Roquetaillade)	1 797,40	7 845,50
Maison Saint Jean de Jérusalem (Rochefort)	12 095,40	97 237,26
Maison Saint Jean de Malte (Rochefort)	19 148,02	71 837,75
Maison Jeanne d'Arc (Vigneux)	-464 328,89	-44 532,93
Maison Saint Jean de Malte (Paris)	445 619,99	125 063,04
Maison Notre Dame de Philermme (Sallanches)	787 939,25	471 112,63
SESSAD Saint François (Annecy)	9 947,56	100 029,06
EPHAD Saint Paul (Saint-Etienne)	-586 139,28	-289 659,30
Maison d'Ulysse (Bullion)	-70 004,73	-140 818,23
Maison Ferrari (Clamart) - soin et dépendance	-677 596,33	-170 522,96
Maison Saint Fulbert (Leves)	-54 430,73	135 236,52
Maison Saint Julien (Chartres)	40 427,13	24 691,44
Résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	-437 472,30	628 386,27
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	506 161,02	367 695,16
<i>Dont résultats caritatifs</i>	<i>1 101 664,38</i>	<i>238 412,25</i>
<i>Dont résultats établissements médico-sociaux</i>	<i>-595 503,36</i>	<i>129 282,91</i>

4.2.3 Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif

Détermination du résultat effectif global	2022	2021
Résultat comptable	-595 503	129 283
- Reprise du résultat antérieur	243 951	56 122
Excédent ou déficit effectif global	-351 553	185 405
- Dont résultat effectif sous gestion propre	-158 031	-499 103
- Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-193 522	684 508
Détermination du résultat administratif	2022	2021
Résultat effectif global de l'entité sous gestion contrôlée	-193 522	684 508
- Variation de la provision pour congés payés	123 526	-69 042
- Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0	-157 475
Résultat administratif *	-69 995	457 992

* Résultat administratif proposé et non encore validé par les financeurs

4.2.4 Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés. Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

4.2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent uniquement les Etablissements médico-sociaux et sanitaires relevant de l'article R. 314-1 du CASF. Elles sont les suivantes :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au Règlement n°2000-06 relatif aux passifs.

4.2.6 Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs.

Les fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 12 602 099 € au 31 décembre 2022.

4.2.7 Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Apports	Reports	Utilisations	Transferts	Valeur à la clôture de l'exercice	Dont fonds dédiés sans utilisation significative en 2021 et 2022
Subventions d'exploitation	571 972	8 683	192 830	169 550	0	603 934	76 984
dont :							
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	107 609			15 260		92 349	0
<i>Projet Maraudes Soli'Malte IdF (France)</i>	80 000			2 779		77 221	0
<i>Projet Epicerie itinérante (France)</i>	72 216			3 604		68 612	0
<i>Projet Maraudes sociale alimentaire (Guyane)</i>			88 945			88 945	0
Contributions financières des autorités de tarification	12 615 321		1 034 898	483 360	0	13 166 859	8 122 014
dont :							
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR exploitation (France)</i>	1 112 126		733 092	130 727		1 714 492	1 101 307
<i>Projet Maison Saint Jean de Malte Paris - CNR investissement (France)</i>	7 016 657		300 000	113 814		7 202 843	6 314 078
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR investissement (France)</i>	4 486 538		1 806	238 820		4 249 525	706 629
Contributions financières d'autres organismes	3 594 873	3 489	1 087 873	800 493	13 744	3 899 486	1 275 006
dont :							
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - investissements (France)</i>	1 541 826		38 011	74 315		1 505 522	533 540
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>			168 507			168 507	0
<i>Projet Soutien aux populations de la Likouala (Congo)</i>	300 000			260 000		40 000	0
<i>Projet Construction d'un Centre de léprologie (Mozambique)</i>	285 293					285 293	285 293
<i>Projets Hospital - maintenance infrastruct., équipements méd. (Côte d'Ivoire)</i>	225 000			175 000		50 000	0
<i>Projets Centre hospitalier (Sénégal)</i>	112 826		104 417			217 243	0
<i>Projet pôle Mère & Enfant de l'Hopital (Togo)</i>			200 000			200 000	0
<i>Projet Extension de l'Hopital (Bethleem)</i>	111 206			64 823		46 383	0
Ressources liées à la générosité du public	6 275 925		1 247 204	310 192	-13 744	7 199 193	5 439 258
dont :							
<i>Projet Construction ou agrandissement d'un EHPAD (France)</i>	2 596 616					2 596 616	2 596 616
<i>Projets Etablissements médico-sociaux (France)</i>	2 061 145		31 433	99 624		1 992 954	1 671 805
<i>Projets Lèpre (International)</i>	367 900		6 395			374 295	374 295
<i>Projets Personnes majeures désorientées (France)</i>	321 803					321 803	321 803
<i>Projets Défis Malte (France et International)</i>	136 699		36 643	94 342		79 001	0
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	221 878			8 641		213 237	47 614
<i>Projets Urgence Ukraine (International)</i>			742 532			742 532	0
Total	23 058 091	12 172	3 562 805	1 763 595	0	24 869 473	14 913 262
Dont reports et utilisations			3 562 805	1 763 595			

Afin de respecter la volonté des donateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés ».

4.2.8 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Apports	Augmentation / Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement.....	372 376		-	-	372 376
Pour renouvellement des immobilisations	2 668 328		-	149 689	2 518 639
Amortissements dérogatoires	413 972		32 257	39 075	407 154
Diff.sur réalisation éléments actifs	156 921		421	-	157 342
TOTAL I.....	3 611 598		32 678	188 765	3 455 512
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
pour risques sur activités à l'international.....	-		-	-	-
pour risques sur écarts de change.....	122 906		-	12 612	110 294
pour autres risques.....	3 356 961		2 511 641	1 376 186	4 492 416
Sous-total : provisions pour risques	3 479 867		2 511 641	1 388 798	4 602 710
Pour grosses réparations.....	54 567		7 000	3 648	57 919
Pour charges sur legs et donations	-		15 985	-	15 985
Pour autres charges	-	27 000	3 000	-	30 000
Sous total : provisions pour charges	54 567	27 000	25 985	3 648	103 904
TOTAL II.....	3 534 434	27 000	2 537 626	1 392 446	4 706 614
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations corporelles.....	1 067 325		-	-	1 067 325
Sur biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés.....	81 647		-	66 629	15 018
Sur immobilisations financières.....	76 820		-	35 227	41 592
Sur clients.....	920 477		76 761	127 393	869 845
Sur débiteurs divers.....	28 139		20 142	-	48 281
Sur valeurs mobilières.....	52 220		156 167	26 681	181 706
TOTAL III.....	2 226 627	-	253 071	255 930	2 223 768
TOTAL GENERAL.....	9 372 659	27 000	2 823 375	1 837 141	10 385 893
Dont dotations et reprises	d'exploitations financières exceptionnelles		390 522 156 167 2 276 687	1 426 729 74 520 335 892	

4.2.9 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).
Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

4.2.10 Dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunts obligataires et assimilés.....				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes publics (dont découverts bancaires).....	10 887 241	1 995 557	3 529 162	5 362 522
Emprunts et dettes financières diverses	1 319 711	678 970	496 155	144 586
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	4 339 159	4 339 159		
Dettes legs ou donations.....	6 576 771	6 576 771		
Dettes fiscales et sociales.....	9 911 449	9 911 449		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	161 074	161 074		
Autres dettes.....	1 260 720	1 260 720		
Produits constatés d'avance.....	2 309 981	2 309 981		
TOTAL GENERAL.....	36 766 106	27 233 680	4 025 317	5 507 108
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 516 271			
Soldes créditeurs de banque	339 193			

4.2.11 Dettes des legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation et de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. En 2022, les dettes des legs ou donations s'élèvent à 6 576 771 €.

4.2.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 309 981 € au 31 décembre 2022 dont 1 210 310 € qui concerne la Maison d'Ulysse (Bullion). Ce montant correspond à l'indemnité d'assurance perçue au titre du sinistre du 22 octobre 2018 qui est repris au rythme des amortissements des travaux de réhabilitation du bâtiment.

4.2.13 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 535
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 024 132
Dettes fiscales et sociales	5 485 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 516
Autres dettes	142 680
TOTAL	6 767 405

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se ventilent comme suit :

Produits d'exploitation	2022	2021
Cotisations	10 180	10 080
Ventes de biens et services	7 365 386	7 568 242
Ventes de biens	101 904	94 070
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	<i>16 460</i>	<i>4 736</i>
Ventes de services	7 263 482	7 474 171
<i>Dont prestations de services relatives aux activités médico-sociales</i>	<i>5 526 213</i>	<i>6 160 965</i>
Produits de tiers financeurs	77 696 626	70 643 116
Concours publics et subventions d'exploitation	48 607 882	47 118 568
Ressources liées à la générosité du public	25 609 895	19 846 778
<i>Dons manuels</i>	<i>11 231 803</i>	<i>9 647 966</i>
<i>Mécénats</i>	<i>208 125</i>	<i>65 073</i>
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>14 169 967</i>	<i>10 133 739</i>
Contributions financières	3 478 849	3 677 769
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges	2 354 828	1 664 081
Utilisation de fonds dédiés	1 763 595	1 265 464
Autres produits	185 574	192 457
Total	89 376 190	81 343 439

* La nature des concours publics et subventions d'exploitation est ventilée comme ci-dessous :

- Concours publics : 46 959 822 €
- Subventions d'exploitation : 1 648 060 €

5.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2022
Legs acceptés au cours de l'exercice	9 056 737
Assurances vies encaissées	3 009 616
Ventes de biens reçus par legs	33 239
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 941 884
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	733 254
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- 6 677 420
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	72 658
Total	14 169 967

5.3 Contributions volontaires en nature

Depuis 2020, l'Association comptabilise les contributions volontaires en nature.

Pour le bénévolat, une méthode de valorisation à 5 statuts a été retenue calquée sur le mode de fonctionnement de l'Ordre de Malte France, à savoir :

- Catégorie 1 – Bénévoles assurant une fonction nationale : valorisée à 4 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 2 – Bénévoles assurant une fonction départementale ou régionale : valorisée à 3 fois le SMIC charges incluses

- Catégorie 3 – Bénévoles assurant une responsabilité d'activité locale : valorisée à 2 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 4 – Bénévoles réguliers ou ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 5 – Bénévoles très ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses

Le nombre de bénévoles des catégories 1 à 4 est obtenu à partir de notre base de gestion des bénévoles. Celui de la catégorie 5 est basé sur une estimation déclarative de nos Délégations départementales.

Pour chacune des 5 catégories, il est estimé un temps moyen d'engagement en jour.

En 2022, l'engagement des 12 701 bénévoles représente 120 270 journées, soit 462 ETP, pour une valorisation de 21 825 472 €, montant figurant au pied du compte de résultat.

Pour les dons en nature et prestations en nature (incluant le mécénat de compétence), l'Association ne valorise que ceux ayant fait l'objet d'un reçu fiscal. Cette valorisation est obtenue à partir de notre base de gestion des donateurs.

En 2022, le montant des dons et prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal s'élève à 1 234 781 €.

5.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Des conventions ont été conclues avec nos partenaires :

- Fondation Française de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 17/11/2009 et avenant du 10/03/2010
Produit comptabilisé pour 75 711 € en 2022
- Association Française des Membres de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 06/01/2010 (avec un avenant du 16/03/2010), et convention de mise à disposition de personnel conclue le 17/05/2021 (avec un avenant du 17/11/2022)
Produit comptabilisé pour 271 564 € en 2022
- EPHOM France :
 - Convention de mise à disposition de locaux conclue le 09/04/2019
Produit comptabilisé pour 12 909 € en 2022
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 19/12/2013
Produit comptabilisé pour 37 970 € en 2022

6 Autres informations

6.1 Effectif moyen

L'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP) est de 938 en 2022.

6.2 Engagements de retraite

La majorité du personnel étant financée sur des fonds publics, dans le cadre de nos Etablissements médico-sociaux et sanitaires, les engagements de départ à la retraite ne sont pas provisionnés.

Toutefois, ces engagements sont estimés.

Ceux-ci, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 3,65 % ;
- taux de charges patronales retenu à 55 %.

Il en résulte au 31 décembre 2022 un engagement global de 1 997 K€ :

- 1 683 K€ pour les établissements médico-sociaux et sanitaires ;
- 314 K€ pour les autres établissements.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements reçus

Le montant hors-bilan des engagements reçus au titre des assurances-vie s'élève à 1 893 834 € à fin 2022.

6.3.2 Engagements donnés

- Au titre de l'emprunt de 1 100 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 5 mai 2028 (solde restant dû de 479 678 € à fin 2022) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Bois d'Arcy (78).
- Au titre de l'emprunt de 622 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 10 octobre 2026 (solde restant dû de 199 066 € à fin 2022) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Brest.
- Au titre de l'emprunt de 480 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 24 mars 2030 (solde restant dû de 273 325 € à fin 2022) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Toulon.
- Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Ferrari à Clamart d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 700 000 € à fin 2022) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 625 622 € à fin 2022) :
Nantissement d'un compte épargne à hauteur de 1 000 000 €.
- Au titre de la caution solidaire donnée à la SCIA de l'OMF au profit d'un établissement bancaire pour un emprunt d'un montant initial de 650 000 €, dont le terme est au 15 septembre 2033 (solde restant dû de 432 288 € à fin 2022).

6.4 Rémunération des dirigeants et salariés

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants au sens de l'Instruction fiscale 4H – 5 – 06 du 16 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à 273 924 € (loi n°2006-586 du 23 mai 2006).

Le montant global des cinq salaires et autres rémunérations les plus élevés s'élève à 545 113 €.

6.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 81 457 € TTC sur les Etablissements bénéficiant de financements publics assurant leur fonctionnement et 60 003 € TTC sur les autres Etablissements.

7 Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

L'Association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources issues de la générosité du public (CER) sont présentés ci-après. Les règles d'établissement du CROD et du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

7.1 Règles d'élaboration

7.1.1 Définition des missions sociales

L'Ordre de Malte de France, association caritative, a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

7.1.2 Ventilation des missions sociales

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger, subdivisées entre les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes.

Si la gestion complète de la structure est contrôlée par l'Ordre de Malte France, la mission sociale est portée sur la ligne « actions réalisées par l'organisme », s'il ne s'agit que d'une structure soutenue, alors la ligne retenue est « versement à un organisme central ou à d'autres organismes ».

7.1.3 Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concerné. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base de règles d'affectation préétablies.

Les charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social sont réparties proportionnellement à la surface occupée par chaque service.

Une partie des charges indirectes, enregistrées dans un premier temps en frais de fonctionnement, est répartie ensuite sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement. Cette affectation est réalisée à l'aide de clefs de répartition définies à l'avance, qui ont permis de déterminer les pourcentages à retenir pour l'année 2022.

Toutes les explications relatives à ces données se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'emplois	Clefs de répartition	Imputation en missions sociales	Imputation en frais de recherche de fonds
Charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social	Proportionnellement à la surface occupée par chaque service.	36 %	8 %
Frais de la Direction de la Communication	Proportionnellement au temps passé par le personnel de cette direction pour les services relevant des missions sociales.	100 %	
Promotion des legs	Affecté en totalité à la recherche de fonds.		100 %
Frais de la Direction Générale	Proportionnellement au temps passé directement, lié à nos missions sociales.	50 %	
Frais de la Direction des Ressources Humaines	Proportionnellement au nombre de bulletins de paie pour les services remplissant des missions sociales par rapport au total des bulletins de paie.	70 %	
Services financiers	Proportionnellement au temps passé pour les services remplissant des missions sociales.	60 %	
Services généraux	Proportionnellement à l'effectif du siège dans les services remplissant des missions sociales par rapport à l'effectif total. L'effectif prend en compte les salariés augmentés de la moitié du nombre de bénévole du siège qui contribuent à l'activité de l'Association.	50 %	
Services des programmes immobiliers	Proportionnellement au temps passé, consacré aux missions sociales.	90 %	

7.1.4 Définition des ressources

Les ressources financières issues de la générosité du public se composent de :

- Cotisations sans contrepartie ;
- Dons, legs et mécénat : dons manuels, legs et assurances-vie, mécénat ;
- Autres ressources liées à la générosité du public : produits financiers et produits de cession des immobilisations issues ou financées par de la générosité du public

Les ressources non liées à la générosité du public sont toutes les ressources de l'Association à l'exclusion de celles issues de la générosité du public.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques et de concours publics ;
- De contributions financières sans contrepartie ;
- De prestations et de produits divers.

7.1.5 Règle d'affectation des ressources par types d'emplois

Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public en complément de celles qui y sont directement affectées (par exemple subventions, contributions financières, mécénats, prestations facturées...). Ainsi, lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement affectées, il est supposé que ces missions soient financées par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public, dès lors qu'ils ont contribué à l'obtention de ressources collectées auprès du public.

Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources liées à la générosité du public après déduction des autres ressources affectées au fonctionnement.

7.2 Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2022

7.2.1 Le Compte de Résultat par Origine et par Destination

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	26 013 664	26 013 664	20 232 897	20 232 897
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 180	10 180	10 080	10 080
1.2 Dons, legs et mécénat	25 626 355	25 626 355	19 851 514	19 851 514
- Dons manuels	11 248 263	11 248 263	9 652 702	9 652 702
- Legs, donations et assurances-vie	14 169 967	14 169 967	10 133 739	10 133 739
- Mécénat	208 125	208 125	65 073	65 073
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	377 129	377 129	371 303	371 303
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 254 722		12 438 487	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 478 849		3 677 769	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 775 873		8 760 717	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	49 119 664		47 614 568	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 770 512	61 908	2 902 395	285 201
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 763 595	310 192	1 265 464	235 894
TOTAL	90 922 158	26 385 764	84 453 809	20 753 991
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	75 118 230	13 689 560	68 366 752	11 551 475
1.1 Réalisées en France	63 646 347	5 937 486	58 867 320	6 178 605
- Actions réalisées par l'organisme	63 646 347	5 937 486	58 867 320	6 178 605
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	11 471 883	7 752 073	9 499 432	5 372 870
- Actions réalisées par l'organisme	9 808 206	6 179 755	9 144 929	5 083 823
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 663 677	1 572 318	354 503	289 048
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 041 438	6 036 194	6 019 348	5 950 352
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 705 497	5 700 413	5 675 957	5 651 443
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	335 940	335 781	343 390	298 909
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 821 166	2 188 842	3 207 217	2 575 532
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 806 969	156 167	2 603 688	13 386
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	65 388	53 796	41 940	37 644
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 562 805	1 247 204	3 847 169	499 219
TOTAL	90 415 997	23 371 763	84 086 114	20 627 609
EXCEDENT OU DEFICIT	506 161	3 014 002	367 695	126 382
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 060 253	23 060 253	21 516 378	21 516 378
Bénévolat	21 825 472	21 825 472	20 403 798	20 403 798
Prestations en nature	379 271	379 271	398 801	398 801
Dons en nature	855 511	855 511	713 779	713 779
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0		0	
Dons en nature	0		0	
TOTAL	23 060 253	23 060 253	21 516 378	21 516 378
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 991 505	21 991 505	20 510 777	20 510 777
Réalisées en France	21 991 505	21 991 505	20 510 777	20 510 777
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	493 553	493 553	476 168	476 168
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	575 195	575 195	529 433	529 433
TOTAL	23 060 253	23 060 253	21 516 378	21 516 378

7.2.2 Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	13 689 560	11 551 475	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	26 013 664	20 232 897
1.1 - Réalisées en France	5 937 486	6 178 605	1.1 - Cotisations sans contrepartie	10 180	10 080
- Actions réalisées par l'organisme	5 937 486	6 178 605	1.2 - Dons, legs et mécénat :	25 626 355	19 851 514
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	. Dons manuels	11 248 263	9 652 702
1.2 - Réalisées à l'étranger	7 752 073	5 372 870	. Legs, donations et assurances-vie	14 169 967	10 133 739
- Actions réalisées par l'organisme	6 179 755	5 083 823	. Mécénat	208 125	65 073
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 572 318	289 048	1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	377 129	371 303
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 036 194	5 950 352			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	5 700 413	5 651 443			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	335 781	298 909			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 242 638	2 613 177			
TOTAL DES EMPLOIS	21 968 392	20 115 003	TOTAL DES RESSOURCES	26 013 664	20 232 897
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	156 167	13 386	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	61 908	285 201
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 247 204	499 219	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	310 192	235 894
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 014 002	126 382	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	26 385 764	20 753 991	TOTAL	26 385 764	20 753 991

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	16 511 746	19 272 097
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 014 002	126 382
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	-206 170	-2 886 733
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	19 319 578	16 511 746

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 991 505	20 510 777	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 060 253	21 516 378
Réalisées en France	21 991 505	20 510 777	Bénévolat	21 825 472	20 403 798
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	379 271	398 801
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	493 553	476 168	Dons en nature	855 511	713 779
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	575 195	529 433			
TOTAL DES EMPLOIS	23 060 253	21 516 378	TOTAL DES RESSOURCES	23 060 253	21 516 378

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2022	2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 275 925	6 012 600
(-) Utilisation	-310 192	-235 894
(+) Report	1 247 204	499 219
(+/-) Transferts	-13 744	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 199 193	6 275 925